



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 06 FEVRIER 2009

Le Président ouvre la séance à 20 h45.

Liste des présents (voir feuille d'émargement)

1. ETUDE A PROPOS D'UN SENTIER DE RANDONNEE – FORET DU C.S.A.

Le Président invite les étudiants de la licence professionnelle Agronomie spécialité « Management de l'Entreprise Agricole et Rurale et Développement Durable des Territoires Ruraux » de l'IUT de Nancy Brabois, à présenter leur étude menée sur le territoire du Centre Argonne dans le cadre d'un stage. Il s'agit d'un projet de création d'un sentier de randonnée accessible aux personnes à mobilité réduite dans la forêt du CSA. Celui-ci permettrait de mettre en valeur le patrimoine, de favoriser le développement local et de rendre le site attractif.

En avant-propos, madame Françoise Lasserre-Jaulin, responsable de la licence professionnelle, présente les futurs métiers auxquels les étudiants peuvent accéder grâce à cette formation : chargés de missions en environnement, notamment dans les collectivités locales ou les entreprises.

M. Aimont, directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Woèvre Côtes de Meuse intervient pour expliquer le partenariat établi entre le CPIE Woèvre-Côtes de Meuse et cette licence professionnelle.

Les étudiants présentent le projet de sentier d'interprétation en Argonne qui s'inscrit dans différentes compétences de la Codecom du Centre Argonne : le tourisme et l'économie, l'aménagement du territoire et la cohésion sociale, grâce au désenclavement du CSA et son ouverture sur le territoire.

La méthodologie utilisée pour la réalisation de l'étude se décompose en différentes phases :

- Diagnostic de territoire
- Rencontres de personnes ressources
- Recherches
- Mesure de l'attractivité du Centre Argonne.

Le sentier s'inscrit dans une véritable politique de développement touristique durable. L'interprétation du sentier devrait suivre le fil conducteur de la gaize, roche d'origine sédimentaire siliceuse tant sur le plan historique, économique que paysager.

Deux scénarii sont présentés :

- Si la Codecom se porte Maître d'ouvrage, le sentier serait un levier et un déclencheur d'une stratégie de tourisme durable. La Codecom devrait financer de 20 à 30% du montant du projet, le Feder, le Conseil Général pourraient financer en complément.
- Si la Codecom n'adhère pas au projet, cela pourrait induire une perte pour le territoire : pas de stratégie durable, démobilité des acteurs touristiques, carence de l'offre touristique.

En conclusion, le sentier d'interprétation accessible aux personnes handicapées dans la forêt du CSA est un projet pertinent mais il nécessite la mise en place de groupes de travail, de produits touristiques et la mise en relation des acteurs.

**Communauté de communes
du Centre Argonne**

16, rue Thiers

55120 Clermont en Argonne

☎ 03 29 87 40 12

☎ 03 29 87 45 02

e-mail : cc.centre-argonne@wanadoo.fr

site internet : <http://www.centre-argonne.eu>



Le Président félicite les étudiants pour leur travail.

Mme Colson espère que le projet va se réaliser.

M. Durand-Viel souhaite que d'autres sentiers de ce type soient réalisés car la forêt d'Argonne est très diversifiée. Il souhaite que cette dynamique s'étende sur le territoire.

2. PRESENTATION DU C.N.A.S.

Mme Houckert présente le Comité National d'Action Sociale, association loi 1901, en précisant qu'il est maintenant obligatoire pour les collectivités locales de prévoir pour leurs agents des prestations d'action sociale, mais que toutes ne l'ont pas fait. L'adhésion au CNAS permet de répondre à cette obligation. La Codecom du Centre Argonne y adhère.

Mme Houckert présente les prestations et les avantages pour le personnel des collectivités locales.

3. GESTION DES DECHETS

Le Président informe l'assemblée de l'état d'avancement du référé expertise concernant les désordres à la déchèterie. L'expert, M. Tabaglio, les entreprises et les avocats se sont rencontrés. Il s'avère que la répartition des responsabilités varie au fur et à mesure de l'instruction de ce dossier et le recours à un avocat permettrait de mieux se défendre. Le Président expose les trois solutions pour résoudre la situation actuelle :

- Poser des colonnes ballastées qui coûteraient environ 300 000 €,
- Transférer le quai sur la partie droite du site le long de la voie de chemin de fer,
- Délocaliser la déchèterie sur un autre site (solution préconisée si les assurances en sont d'accord)

L'intérêt pour tous est de trouver un accord amiable dans les mois à venir pour éviter de porter l'affaire au tribunal.

M. Lhuillier demande s'il ne serait pas préférable de faire appel à un avocat spécialisé dans ce type de situation.

Le Président précise que la Codecom a déjà travaillé avec un avocat compétent en droit public sur une autre affaire.

Délibération : Recours à un avocat.

Vote : unanimité

4. DEVELOPPEMENT LOCAL ECONOMIE TOURISME

M. Drouet, présente l'état d'avancement du projet de reconversion du site industriel de l'ancienne scierie S.a. Revault par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine. Dans le cadre de sa mission de revalorisation des friches et des paysages dégradés, l'EPFL a réalisé une étude avec plusieurs scénarii d'aménagement. La restitution intermédiaire de ces scénarii s'est déroulée cet après-midi. D'après les experts et en attendant des conclusions, il s'avère que les possibilités de sauvegarde des bâtiments soient restreintes.

M. Plessy demande qui est propriétaire de la plate-forme ?

M. Drouet répond que la Codecom est propriétaire de la plateforme.

Concernant la caserne du SDIS, M. Drouet présente le plan de masse.

M. Fourmet s'inquiète de l'aménagement du carrefour.

Une étude concernant ce problème est en cours, un architecte réalise actuellement les plans. La ligne électrique haute tension sera enfouie. La Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electrification en Meuse (FUCLEM) étudie les possibilités pour l'octroi d'une subvention de 40 % maximum soit via Erdf soit grâce au portage du dossier par la commune.

Mlle Lacroix propose de programmer sur l'enveloppe de développement territorial 2008 du Conseil Général, la deuxième tranche de la signalétique qui s'élève à 15 000 € HT pour une subvention de 50% soit 7 000 €.

Une visite de terrain sur les communes concernées a été réalisée. Il manque seulement les communes de Clermont et Dombasle. La date de pose des panneaux n'est pas encore prévue.

Délibération : programmation tranche 2 de la Signalétique



Vote : unanimité

Le Président annonce qu'il nous est nécessaire de délibérer pour la signature d'une convention entre le CSA et la Codecom concernant le projet de sentier accessible aux personnes handicapées.

Mme Briolet pose la question du but de cette convention et si l'entretien annuel est pris en compte ?

Mlle Lacroix explique que la convention a pour but de fixer les modalités d'intervention pour la réalisation du sentier et les conditions d'utilisation du chemin après sa réalisation, notamment :

- de laisser en matière de travaux la libre disposition à la Communauté de Communes de l'assiette des terrains nécessaires appartenant au domaine du Centre Social d'Argonne;
- d'autoriser la réalisation des travaux nécessaires sur le domaine du Centre Social d'Argonne;
- de clarifier les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité entre la Communauté de Communes du Centre Argonne et le Centre Social d'Argonne,
- de définir les modalités d'entretien du chemin de randonnée créé et de ses dépendances dans la forêt du Centre Social d'Argonne,
- de permettre l'ouverture et la circulation piétonne du public en créant une servitude de passage sur un chemin entretenu.

Ces autorisations de passages et de travaux, accordées au maître d'ouvrage par le propriétaire ne donnent lieu à aucune rémunération ou indemnités de la part du maître d'ouvrage.

Le CSA qui dispose des équipes nécessaires pour assurer en permanence la praticabilité du site, assurera l'entretien du sentier et gardera les responsabilités de l'ouverture au public.

M. Fourmet demande le coût du sentier ?

Mlle Lacroix rappelle qu'une étude a été réalisée par l'ONF pour un coût de 60 000 € HT. Mais ce dernier serait sous évalué. C'est pourquoi il est nécessaire d'engager des études complémentaires, notamment se faire assister par un Maître d'œuvre.

Le président propose au vote

Délibération : Autorisation à signer la convention et à lancer des études complémentaires

Vote : unanimité.

Le président propose de délibérer pour attribuer une subvention exceptionnelle au CPIE Woevre Côtes de Meuse pour l'accompagnement des étudiants de l'IUT de Nancy Brabois. Il suggère une subvention exceptionnelle de 1000 €.

Délibération : subvention exceptionnelle de 1000 € pour le CPIE Woevre Côtes de Meuse.

Vote : unanimité.

5 - VOIRIE

M. Lhuillier annonce la définition du programme des enrobés coulés à froid (ECF) pour l'année 2009 en collaboration avec M. Clivio de la DDE.

Il présente la liste des rues concernées pour chaque commune de la Codecom. Son estimation présente un écart de seulement 300 € avec celui de la DDE, cela s'améliore par rapport à l'année dernière. Il présente le détail estimatif, environ 140 000 €. Si on ajoute l'estimation des coûts pour refaire les routes du Jarcq et de Brabant, le budget total s'élève à 205 300 €.

Le marché sera lancé prochainement, si des communes souhaitent participer à l'appel d'offre concernant les ECF, elles doivent se manifester dans le prochain mois.



M. Lhuillier rappelle que l'entreprise Perotin effectue le salage, en fonction de l'ordre de priorité fixé par convention, de l'ensemble des routes intercommunales.

M. Fourmet pose la question du coût du salage et propose qu'un point soit réalisé au printemps prochain pour définir la stratégie de salage et de déneigement avant l'hiver prochain.

Le président rappelle que la convention définit un coût horaire de 100€ Ht avec une majoration de 30 € HT pour travail de nuit.

Mme Aimont précise que le salage-déneigement a coûté 4000 € TTC du 28 novembre au 31 décembre 2008.

Mme Colson ajoute que le salage des routes par la Codecom est un confort pour tous et M.Plessy précise que cela assure plus de sécurité.

Le Président propose de délibérer sur le remboursement du sel de déneigement que la Codecom commande pour les communes :

Délibération : facturation du sel de déneigement

Vote : unanimité.

6 - AFFAIRES SCOLAIRES

Le Président donne la parole à M. Dequenne, Vice Président en charge de la compétence scolaire.

M. Dequenne annonce que la dernière commission des affaires scolaires a eu lieu le 22 janvier 2009. Il explique que le projet de rénovation-extension du RPI Vallée de la Biesme en est à la phase d'avant projet définitif. Le coût pour les travaux (isolation, huisseries, chauffage géothermique, panneau solaire, plafond, sol...) est estimé à 1,5 millions d'euros HT. Un contrat avec EDF peut être signé sur vingt ans pour le rachat de l'électricité qui sera produite par la pose de panneaux photovoltaïques.

Il présente le plan de financement de l'opération et les différentes aides auxquelles le projet peut prétendre. La DGE peut s'élever à 50% pour une dépense maximum de 200 000 € par classe. Le dossier est à rendre pour le 27 février. Le Conseil Général peut octroyer une aide comprise entre 20 et 30% maximum.

M. Dequenne annonce à l'assemblée qu'une visite d'un bâtiment fonctionnant avec la géothermie est prévue le 20 février près de Pont à Mousson. Les personnes intéressées sont les bienvenues.

Une rencontre avec l'Association des Paralysés de France s'est tenue concernant les mises aux normes pour les personnes handicapées et la construction d'un ascenseur.

L'étude de sol a été réalisée la première semaine du mois de février.

Une discussion avec la commune des Islettes aura bientôt lieu pour prévoir le devenir des salles libérées. Les eaux de pluies ne pourront être récupérées pour cet établissement scolaire mais pour la création d'un jardin cela est faisable.

L'accès au chantier se fera via la gare des Islettes, un accord auprès de la SNCF a été sollicité.

Il sera nécessaire également de trouver un accord pour la mise à disposition des terrains avec la commune des Islettes, de signer le permis de construire, de choisir un coordonnateur...

Délibération : Validation du plan de financement de l'opération et autorisation de signer tout acte à caractère technique, administratif et financier relatif au dossier.

Vote : unanimité.

M. Dequenne informe l'assemblée communautaire de la situation de l'école maternelle à Clermont. Une réunion a eu lieu avec l'inspecteur de l'académie afin d'assurer l'accueil des enfants. Une institutrice de l'école primaire est mise à disposition temporairement à l'école maternelle.

Il propose de soutenir une 4^{ème} classe PAC qui coûterait 600 €.

Délibération : 4^{ème} classe PAC (Pôle Artistique et Culturel)



Vote : unanimité.

Il rappelle que M. Bellochio s'inquiète pour la sécurité des enfants qui se rendent à pied à la cantine du collège depuis l'école élémentaire de Clermont. Les services de la Gendarmerie, de la DDE, ainsi que la commune de Clermont ont été interpellés afin de connaître leur point de vue sur la situation et la dangerosité des lieux empruntés par les enfants lors de leurs déplacements.

D'autre part, il annonce que les écoles ont fait part de plusieurs demandes. A Clermont, dans le cadre des classes de découvertes qui se rendront à Saint Malo, 120 €/enfant sont demandés. A Neuville, M. Joly va recevoir des élèves allemands et une aide serait à proposer.

Le Président précise qu'une collaboration avec la garderie de Clermont et l'association Familles Rurales est à envisager.

Délibération : aides financières pour les écoles.

Vote : unanimité.

7 - COMMUNICATION

Le Président donne la parole à Mme Collignon, Vice Présidente en charge de la communication. Le journal de la Codecom a été distribué à l'assemblée et elle demande à celle-ci son avis sur la présentation du journal.

M. Legoux se dit satisfait de ce journal.

Le Président sollicite les élus pour surveiller la distribution du journal afin de s'assurer que le journal est bien distribué dans toutes les communes.

8 - COHESION SOCIALE

Le Président donne la parole à Mme Colson, Vice Présidente en charge de la cohésion sociale.

Mlle Morello rappelle l'état d'avancement des différents projets.

A propos du Cyber Base, les subventions de l'Europe et de la Caisse des Dépôts et Consignations sont en attente. Une rencontre avec la CDC le 17 février permettra d'envisager leur engagement financier pour ce projet. L'aide de l'Europe n'intervenant qu'en dernier lieu après l'engagement de la CDC.

Mme Colson exprime son souhait que le projet Cyber Base voit le jour le plus rapidement possible. Les délais de notification des subventions sont très longs.

Mlle Morello rappelle aussi les objectifs et l'état d'avancement du projet de micro crèche. Le taux de retour des questionnaires envoyés aux familles est supérieur aux 20 % minimum attendus. Plusieurs aides financières peuvent être sollicités pour la micro crèche, telles que la MSA, le Conseil Régional, l'Europe et le Conseil Général.

Mme Frey précise que la CAF participe aussi financièrement sur ce type de projet.

Mlle Morello explique la difficulté à recruter une personne compétente pour encadrer les assistantes maternelles. La personne encadrante doit être infirmière, puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants. D'après l'exemple de la micro crèche de Cheminot en Moselle, un contrat à temps partiel est suffisant pour un seul site, mais, à terme, une personne à temps plein est requise pour les trois sites envisagés (Clermont, Dombasle, Les Islettes).

Les objectifs d'une Maison de Santé Rurale sont présentés ainsi que les aides financières et techniques éventuelles auxquelles ce projet peut prétendre. La MSA Marne-Ardenne-Meuse peut proposer des conseils et un suivi. Une convention commune entre l'URCAM, le Conseil Régional et l'ARH propose aussi une aide mais elle est soumise à un zonage qui précise les zones déficitaires en professionnels de santé. Ce zonage est actuellement en cours de changement et nous ne savons pas encore si le territoire de la Codecom sera inclus. Elle rappelle que la visite de la Maison de Santé Rurale de Damvillers est prévue le jeudi 19 février et que les personnes intéressées peuvent confirmer ce soir leur participation.

9 - LOGEMENTS FACADES



Mlle Lacroix présente le dossier de Mathieu Marcel qui sollicite le versement de sa subvention pour le ravalement de la façade de sa maison à Clermont.

Délibération : Versement subvention façade

Vote : unanimité

M. Jeannesson rappelle à l'assemblée la volonté de la Communauté de Communes de mettre en place des aides à l'isolation. Cependant, la loi de finance 2009 adoptée fin décembre 2008, étend le crédit d'impôt pour les parois opaques à la main d'œuvre. Les aides de la Codecom viendraient donc en substitut du crédit d'impôt. Il propose d'annuler la délibération du 12 décembre dernier concernant les aides à l'isolation pour ne pas se substituer à l'Etat.

Délibération : Annulation délibération n°2008-86

Vote : unanimité

10 - RIVIERES

M. Jeannesson explique que c'est le préfet qui décide de la création ou non d'un syndicat. Le nom proposé est Syndicat mise de la Vallée de l'Aire et de ses affluents (SM3A). Il présente le planning prévisionnel des étapes de création du SM3A. Il lit l'ensemble des statuts du syndicat mixte à l'assemblée.

Délibération : statuts du SM3A.

Vote : unanimité.

M. Jeannesson précise que les maires vont bientôt recevoir les statuts afin d'acter l'adhésion de la codecom au syndicat.

Le Président précise qu'il faut choisir deux délégués titulaires et deux suppléants pour la représentation de la Codecom au sein du syndicat.

Sur proposition du Président et après appel à candidature :

M. Jeannesson et M. Plessy sont candidats pour les postes de délégués titulaires,

M. Didier Louis et Mme Annie Perot sont candidats pour les postes de délégués suppléants.

Délibération : choix des délégués de la Codecom pour le SM3A.

Vote : unanimité.

Pour les travaux de restauration de la Biesme, Les offres doivent être remises pour le 19 février. La CAO se tiendra le lundi 23 février à 14h30.

Les travaux de la Biesme sont prévus pour le mois d'avril.

| Nature des dépenses | RECETTES en Euros | | | | Reste à la charge Codecom Centre Argonne (50% reliquat) |
|--------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|-----------------------|---|
| | Montant éligible HT | Ag.Eau/ Entente/HT | Montant TTC | SMAVAS (50% reliquat) | |
| 2ème tranche travaux | 40 000,00 | 26 000,00 | 47 840,00 | 10 920,00 | 10 920,00 |
| Maîtrise d'oeuvre (DDAF Marne) | 7 160,00 | 4 654,00 | 8 563,36 | 1 954,68 | 1 954,68 |
| TOTAL | 47 160,00 | 30 654,00 | 56 403,36 | 12 874,68 | 12 874,68 |

Délibération : financement 2^{ème} tranche travaux Biesme.

Vote : unanimité.

11 - AUTRES DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Dequenne présente les comptes administratifs pour l'année 2008 et les affectations des résultats 2008 :

- le budget général est en excédent
- le budget des OM est légèrement excédentaire
- le budget industrie est aussi légèrement excédentaire



Le président sort de la salle du conseil communautaire pour le déroulement du vote.

Délibération : comptes administratifs 2008.

Délibération : budget général.

Vote : unanimité.

Délibération : budget OM.

Vote : unanimité.

Délibération : budget industrie.

Vote : unanimité.

Délibération : affectations des résultats 2008 aux budgets 2009.

Délibération : budget général.

Vote : unanimité.

Délibération : budget OM.

Vote : unanimité.

Délibération : budget industrie.

Vote : unanimité.

Le Président propose de délibérer sur la prise en charge des frais de déplacement des élus.

Délibération : prise en charge des frais de déplacement des élus.

Vote : unanimité.

Mme Aimont informe l'assemblée sur le report des crédits d'investissements 2008.

Le Président annonce l'ouverture des crédits d'investissements 2009 (25% maximum des crédits ouverts en 2008).

Délibération : l'ouverture des crédits d'investissements 2009.

Vote : unanimité.

Le Président annonce l'ouverture d'un poste à la Codecom suite au retour d'un agent revenant de congé parental. Il propose de délibérer sur un la création d'un poste d'adjoint administratif 35/35^{ème}.

Délibération : ouverture d'un poste d'adjoint administratif à temps plein à la Codecom.

Vote : Unanimité.

M. Pochon souhaite savoir où en sont les formations qui avaient été proposées.

Le Président répond que celles-ci sont proposées par le conseil général de la Meuse et les inscriptions se font par le biais des mairies.

D'autre part, la codecom a organisé une formation sur un logiciel de Publication Assistée par Ordinateur pour ses agents et ceux des communes de la codecom. Une seule personne s'est inscrite.

Le Président remercie les membres présents et clôture la séance à 23h20.

Bon pour diffusion,
Clermont en Argonne, le 16/02/2009

Le Président
Dominique DURAND